

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Contexte :

Le Polder de Combrit a été créé à partir de 1850 en arrière d'un cordon dunaire instable qui s'est progressivement édifié de Sainte Marine (commune de Combrit) à l'Ile-Tudy (cf plan de situation). La digue de Kermor vient clore ce Polder à l'ouest, côté rivière de Pont-l'Abbé.

Depuis de nombreuses années, on constate une érosion régressive du cordon dunaire, surtout dans sa partie ouest du Treustel à Kermor. Un plan de prévention des risques naturels, approuvé en 1997, classe l'ensemble du Polder en zone de protection renforcée et préconise la mise en œuvre d'une protection des zones habitées face au risque de submersion lié à une rupture du cordon dunaire.

Dans le cadre du Programme d'Actions de protection d'inondations, le SIVOM souhaite réaliser des confortements en sable de ce cordon dunaire au moyen d'un marché à bons de commande sur la période 2012-2015.

Maître d'ouvrage et maître d'œuvre de l'opération :

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Combrit Sainte-Marine Ile-Tudy.

Objet de l'opération :

L'opération consiste à prélever du sable en différents lieux « Grande Plage » de la commune de l'Ile-Tudy, bas de l'estran de la plage du Treustel, Plage de Sainte Marine pour le transférer et le mettre en œuvre en confortement de la dune du Treustel.

Dans certains cas, il pourra s'agir de mettre en œuvre du sable d'apport stocké sur la plage du Treustel.

Des apports seront effectués sous la forme de bons de commande, pour un volume total oscillant entre 2000 et 10000 m3 par an.

Localisation de la zone objet du présent cahier des charges :

Voir la carte de localisation du site de prélèvement de sable et le secteur à renforcer en **annexe 1**.

Conditions d'intervention et précautions particulières

Prescriptions techniques

L'entrepreneur prendra toutes les précautions réglementaires pour sécuriser le chantier pendant la durée des travaux. Les communes de l'Ile-Tudy et de Combrit prendront chacune, en ce qui la concerne, un arrêté d'interdiction d'accès au public sur les secteurs concernés par le prélèvement, le transport et le rechargement en sable. L'entrepreneur devra faire le nécessaire auprès du Pôle d'Appui Maritime (DDTM) au Guilvinec pour avoir l'autorisation d'accès au DPM pour les engins mécaniques. Une visite préliminaire des secteurs d'interventions sera effectuée avant le démarrage des travaux pour établir de façon précise le prélèvement de sable et les zones de dépôts de ce sable.

Les dégâts éventuels constatés seront restaurés par l'entreprise à ses frais et sans délai : zone de stationnement, accès et circulation sur le DPM.

Remarques :

Du fait de la fragilité du milieu sur lequel se dérouleront les travaux, les conditions suivantes devront être impérativement respectées :

- Les lieux devront être laissés propres.
- Il sera apporté la plus grande attention à toutes les interventions et à tous les niveaux d'exécution. Une exigence particulière sera demandée pour les travaux de finition qui devront être parfaits à l'œil. Une remise en état sera opérée en cas de dégradation, au frais de l'entrepreneur.
- Une zone de nidification d'hirondelles de printemps est recensée à proximité de l'antenne nautique : **interdiction de la toucher.**

Suite à la visite du site, des propositions et suggestions techniques, de toute nature, peuvent accompagner, par écrit, la réponse à la présente consultation.

Descriptif des travaux

Plage de l'Île-Tudy :

L'accès à la plage sur la commune de l'Île-Tudy se fera par le parking du Téven. Le principe de prélèvement du sable consiste à écrêter les points haut de la plage en partant de la partie supérieure de la dune, jusqu'au début de l'estran. Ce prélèvement de sable réalisé donnera un profil uniforme à la plage. Les secteurs d'engraissement du haut de plage étant nombreux le prélèvement du sable concernera une surface de plage plus ou moins importante jusqu'à concurrence du volume à prélever. => le profil final de la plage devra être rectiligne sans abaissement du haut d'estran (pas de creusement exagéré) : cf **Annexe 2**

Plage de Sainte-Marine :

Idem pour la plage de Sainte Marine avec un accès direct depuis le parking.

Prélèvement de sable sur l'estran :

L'entrée sur la plage se fera par l'accès situé à proximité de la base nautique au Treustel à Combrit, ou par Le Téven sur la commune de l'Île-Tudy avec la création d'un passage dans l'épi en enrochement au Treustel et refermé à l'issue des travaux. Ce prélèvement de sable s'effectue lors des forts coefficients (à partir de 90), les prélèvements commenceront à partir du moment où la mer à la marée descendante sera au niveau de la balise cardinal située à l'extrémité sud de l'épi en enrochement, et se terminera lorsque la mer à la marée montante sera au niveau de cette même balise cardinal. Le décapage du sable sur l'estran se fera par bande n'excédant pas 40 cm de profondeur.

Le matériel utilisé pour le chargement sera une pelle mécanique sur chenille, la rotation de l'engin permettant d'éviter de trop déstabiliser la plage pour le prélèvement de sable de haut de plage (Île-Tudy et Sainte-Marine), pour le sable de l'estran un chargeur à chenilles ou à pneus est accepté.

Le transport du sable sera assuré par des engins ayant une portance suffisante pour rouler sur le sable => **la vitesse maximale autorisée est de 30 km/h.**

L'accès au site de rechargement se fera par la plage, un passage dans l'épi en enrochement au « Treustel » devra être fait (et refermé à l'issue des travaux) afin d'accéder au lieu de rechargement lorsqu'on vient de l'Île-Tudy.

Les engins de transport rouleront sur la partie haute de l'estran dès que la marée descendante le permettra et jusqu'à la prochaine marée.

Les traces et ornières provoquées par les engins lors du prélèvement de sable, du transport ou du dépôt seront nivelées à l'issue du chantier.

Du sable amené sur site par une tierce entreprise pourra être mis en renforcement du cordon dunaire au moyen du prix n°2d.

Le sable transféré sur le site de rechargement sera utilisé de la façon suivante :

Le sable déposé par les camions ou remorques de transport sera repris, avec une pelle mécanique à chenille, et régaler à flanc de cordon avec une pente de 1/1 et sur le dessus afin d'atteindre une altimétrie de 7m50 NGF : cf **Annexe 3**

La circulation sur le haut de plage des secteurs de rechargement sera autorisée pour les manœuvres de déchargement et aux engins utilisés pour le relèvement du sable sur la dune.

Les traces et ornières occasionnées par les engins pendant le rechargement de la dune seront nivelées à l'avancement du chantier.

Le profil de la plage ne devra pas être abaissé lors de la reprise du sable par la pelle mécanique (contrôle topographique à l'appui).

Délais d'exécution

Ils seront indiqués sur chaque bon de commande mais seront compris entre 2 et 5 jours, voir moins pour les prestations « urgentes ».

Délais d'intervention (à partir du passage de la commande)

Ils seront indiqués sur chaque bon de commande.

Concernant les interventions urgentes (suite à une brèche ou forte érosion du cordon), l'entreprise disposera de moins de 24 heures suivant la commande téléphonique pour réaliser la prestation demandée (possibilité de demande d'intervention immédiate selon l'urgence et la marée).

Au-delà de la notion d'urgence, les délais d'interventions seront compris entre 4 et 7 jours (intervention avant les vives eaux suivantes). Les bons de commandes seront notifiés par écrit.

Réception des ouvrages

Une réception sera effectuée en fin de travaux par le SIVOM.

Le SIVOM se réserve le droit d'effectuer des levées topographiques pour s'assurer de la bonne réalisation des travaux (tant au niveau de l'extraction qu'au niveau du rechargement)

Critère de sélection :

- 1) Capacité professionnelle :

Jugé sur les certificats de capacité et le matériel affecté à l'opération (indication contractualisée au marché) / Pondération 0,5

2) Prix :

Jugé sur le détail estimatif joint au DCE / Pondération 0,5

Contact et visite du site

Une visite du site est fortement conseillée.

Prendre contact auprès de Guillaume ESTEVA-KERMEL / Sivom de Combrit-Ile-Tudy

Télé/fax : 02 98 56 45 04 – 06 32 68 29 77 – email : papicombritiletudy@orange.fr

Signature et cachet de l'entreprise